



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 13 février 2024 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'définissant les profils de certification du/de la « Collaborateur·trice administratif·ve » et du/de la « Monteur·euse frigoriste » en 4^e, 5^e et 6^e années dans l'enseignement professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4, de plein exercice ou en alternance et du/de la « Technicien·ne en installations électriques » en 7^e année dans l'enseignement professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4, de plein exercice ou en alternance', portant le numéro 75.637/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 13 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.